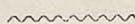


DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE



*4<sup>a</sup>* N° *81*

OBJET :

*A M. Scheenhouze*

*Hotel de l'Esperance*  
*Cf*

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaitre que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un *tableau*

qui *fait* l'objet de  *votre* *lettre du 18 Cf*

*Cf* ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, *pouvra* être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M. *Musieu*, l'assurance de notre considération distinguée.

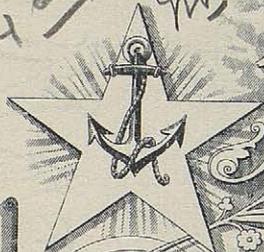
Expédié le .....

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

40/ 9/15



# HÔTEL DE L'ESPÉRANCE

Antognoli Frères  
PROPRIÉTAIRES

TÉLÉPHONE  
1436

Ascenseur DAIFT

BRUXELLES, le 18/VI/06.  
Place de la Constitution

à  
Messieurs le Président, et  
Membres de la Commission  
de Beaux Arts

ENTRÉE ET DÉPART  
le 18 juin 1906  
Dix-huit

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre  
pour votre considération distinguée  
un tableau par "Overkamp"  
et le prix qu'on voudrait est  
18,000 frs.

En attendant le plaisir d'une  
réponse,

Recevez Messieurs,

l'assurance de mon respect la plus profonde

J. G. Stenhouse

LITH. DUFFRAN - FRÈRES - BRUXELLES

## RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de 1 ouvrage..... soumis à  
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n°..... en  
date du .....

Bruxelles, le 18 V 06.....

*J. G. Stenhouse*

*J. G. Stenhouse*